



**01 avril 2020**

## **Le maintien des opérations à un niveau minimal de l'industrie de l'aluminium du Québec**

Un maintien des opérations à un niveau minimal pour nos procédés d'électrolyse ne signifie pas une baisse de la production. Il s'agit plutôt de cesser les activités non nécessaires aux opérations de procédé en cours, tel que du redémarrage de cuves ou autres projets sur lesquels nos employés ou des ressources externes travaillent normalement en parallèle aux opérations. Le but étant de réduire le temps-personne strictement aux fins d'opérer l'usine et éviter de perdre les cuves, ce qui occasionnerait des enjeux de santé-sécurité, d'environnement, des problèmes techniques majeurs, et des coûts financiers insupportables pour la reprise des activités le moment venu.

La sécurité des employés des alumineries et des communautés dans lesquelles nous opérons est notre priorité, nous appliquons les recommandations de la santé publique de manière rigoureuse, afin de limiter la propagation potentielle de la COVID-19.

Il en revient à chaque aluminerie, de déterminer pour chacune de ses usines, le niveau minimal d'opération et de ressources humaines nécessaires au maintien de ses cuves, tenant compte des caractéristiques d'opération propres à chaque site, ainsi que des requis visant à assurer la sécurité du personnel.

Une fermeture complète de trois semaines est impensable pour les procédés en continu comme l'aluminium.

Plus que jamais en temps de crise, l'aluminium comme d'autres produits québécois demeure essentiel pour répondre aux besoins de la société au niveau médical, transport, nourriture, etc.